



Ville de Melun
République Française

Envoyé en préfecture le 21/04/2023

Reçu en préfecture le 21/04/2023

Publié le

ID : 077-217702885-20230421-2023_31-AR



DECISION DU MAIRE

**OBJET : SIGNATURE DU CONTRAT DE PRET AVEC LA
CAISSE D'EPARGNE DESTINE A REFINANCER UN
EMPRUNT DEXIA - CONTRAT N°MIN263662EUR POUR
UN MONTANT DE 421 875 €**

N° 2023.31

Le Maire de la Ville de Melun,

**VU l'article L. 1111-1 du Code Général des Collectivités
Territoriales ;**

**VU l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités
Territoriales ;**

**VU la délibération n° 2020.07.5.60 en date du 04 juillet 2020,
donnant délégation de pouvoir au Maire notamment pour la réalisation
des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le
budget et des opérations financières qui y sont liées ;**

**VU la délibération n° 2020.09.28.130 en date du 17 septembre
2020 relative au pouvoir du maire en matière d'emprunt ;**

**VU l'arrêté n°2020.695 en date du 24 juillet 2020 relative à la
délégation de fonctions et de signature à Monsieur Kadir Mebarek,
Premier Adjoint au Maire ;**

**VU la proposition de refinancement établie par la CAISSE
D'EPARGNE en date du 19 avril 2023 ;**

**CONSIDERANT la nécessité de procéder au réaménagement
de l'emprunt DEXIA n°MIN263662EUR pour réduire les charges
d'intérêt ;**

**CONSIDERANT que le financement proposé par CAISSE
D'EPARGNE est conforme aux conditions et limites définies par la
délibération du 17 septembre 2020 susvisée**

DECIDE

DE SIGNER un contrat de prêt avec la Caisse d'Epargne aux conditions suivantes :

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DU CONTRAT DE PRET	
Prêteur	Caisse d'Epargne
Objet	Refinancement d'un emprunt
Montant maximum	421 875,00 EUR
Durée du contrat de prêt	6 ans
Taux d'intérêt	Taux livret A + marge de 0,30 %
Versement des fonds	Versement en une, deux ou trois fois dans un délai maximum de 90 jours à compter de la date de signature du contrat
Base de calcul des intérêts	Exact/360 jours
Echéances d'amortissement et d'intérêts	Périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement	Constant
Option de passage irréversible en taux fixe :	Possible à date anniversaire du point de départ du prêt, moyennant le respect d'un préavis. Taux applicable : taux fixe issu du barème en vigueur de la Caisse d'Epargne, de durée égale à la durée résiduelle du prêt, pour un amortissement identique à celui des échéances restantes. Base de calcul des intérêts en taux fixe : 30/360
Remboursement anticipé	* <u>En taux fixe</u> : indemnité actuarielle, moyennant un préavis de 20 jours ouvrés précédant la date de l'échéance choisie

Envoyé en préfecture le 21/04/2023

Reçu en préfecture le 21/04/2023

Publié le

aux révisable : Indemnité
ID : 077-217702885-20230421-2023_31-AR

	* En Ta du mon moyennant un préavis de 20 jours ouvrés précédant la date de l'échéance choisie.
Frais de dossier	280 €

Fait à Melun le 21 avril 2023

Le Maire,
Pour le Maire empêché,
Le Premier Adjoint au Maire,



Kadir Mebarek